## REGLEMENT INTERIEUR AUTO ECOLE POLE POSITION

- 1 : L'élève s'engage à être courtois et respectueux envers les autres élèves, le personnel de l'établissement ainsi qu'avec les Inspecteurs du permis de conduire.
- 2 : L'élève s'engage à prendre soin du matériel mit à sa disposition par l'établissement.
- 3 : L'élève doit être ponctuel ou prévenir en cas de retard ou d'absence.
- 4 : L'élève ne doit pas manger, boire ou fumer dans l'établissement ainsi que dans le(s) véhicule(s).
- 5 : L'élève s'engage à se présenter tête nue aux examens.
- 6 : L'élève ne doit en aucun cas se rendre coupable ou complice de tricherie aux examens.
- 7 : L'élève doit s'investir au mieux qu'il le peut dans sa formation afin que celle-ci soit la plus efficace.
- 8 : L'élève s'engage à couper son portable (même le vibreur) pour tout cours de code, de conduite et surtout à l'examen.
- 9 : L'élève s'engage à apporter son livret à chaque leçon de conduite sous peine que celle-ci soit annulée **ET** facturée.
- 10 : Dans le cas d'une prise et/ou d'un retour à domicile, le temps nécessaire sera pris sur son temps de conduite si cela devait empiéter sur le temps de l'élève d'avant ou d'après.
- 11 : L'élève doit se présenter avec son smartphone pour le code. Dans le cas contraire, son résultat ne sera pas comptabilisé.
- 12 : L'élève comprend que les leçons en double sont dans son intérêt et qu'elles ne peuvent être refusées lorsque celles-ci sont planifiées. Nous rappelons que le non respect d'une de ces règles pourrait être sanctionné par la direction de l'établissement.

NOM: SIGNATURE: